

Séance du

PRESENTS : MM VANDERSTRAETEN R., Bourgmestre ;
DELPOMDOR D., KELIDIS M., MONNIEZ C., CANGE S., HOSLET G.,
Echevins

SAVINI A-M., MARIR K., WATTIEZ F., CIAVARELLA S., MEUNIER Q.,
DELGUSTE B., CORNELIS A., HENRARD J., LAURENT L., de DUVE C.,
LEMAIRE V., BELIN C., MARDENS T., LIENARD A., DEJAEGHERE N.,
Conseillers communaux

BILOUET V., Directrice Générale

LE CONSEIL COMMUNAL,

Délibérant en séance publique;

Vu le décret régional wallon du 23 janvier 2014 entré en application le 1^{er} mars 2014 et modifiant certaines dispositions de la loi du 8 juillet 1976 organique du CPAS;

Vu plus particulièrement le nouvel article 112bis confiant au conseil communal la tutelle spéciale d'approbation sur les Modifications budgétaires du CPAS;

Vu l'avis de légalité du directeur financier en date du 20 avril 2026;

Attendu que la modification budgétaire n°1 du services ordinaire et extraordinaire du budget 2026 a été approuvée par le Conseil de l'Action Sociale le jeudi 21 mai 2026 et est présentée ce jour par

Attendu que la modification budgétaire prévoit une diminution de l'intervention communale de 15.000€, passant de 1.553.082,87€ à 1.538.082,87€.

SERVICE ORDINAIRE

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
D'après le budget initial	7.810.104,32	7.810.104,32	0,00
Augmentation de crédit	27.474,12	87.687,98	-60.213,86
Diminution de crédit	-72.734,00	-132.947,86	60.213,86
Nouveau résultat	7.764.844,44	7.764.844,44	0,00

SERVICE EXTRAORDINAIRE

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
D'après le budget initial	150.000,00	150.000,00	0,00
Augmentation de crédit	42.000,00	42.000,00	0,00
Diminution de crédit	0,00	0,00	0,00
Nouveau résultat	192.000,00	192.000,00	0,00

DECIDE :

Article 1 : La modification budgétaire n°1 du service ordinaire du budget 2026 du CPAS est **APPROUVEE PAR**

Article 2 : La modification budgétaire n°1 du service extraordinaire du budget 2026 du CPAS est **APPROUVEE PAR**

Article 3 : D'adresser la présente délibération au CPAS ainsi qu'au Directeur financier.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale,
Véronique BILOUET

Le Bourgmestre,
Roger VANDERSTRAETEN

